

**M. LE MAIRE** : Je déclare la séance ouverte et je demande à Laurent CARRIÉ, Directeur Général des Services, de procéder à l'appel s'il vous plaît.

Monsieur Laurent CARRIÉ, procède à l'appel.

**M. LE MAIRE** : Le quorum étant atteint, je vous propose de désigner Laurent CUNEO, comme secrétaire de séance.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE (39 VOIX)**

Je vous demande de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour, la question suivante :

**FONCIER** – Bail emphytéotique la Capte – Aliénation du lot n°261 au profit de Monsieur Gérard BRUSSET.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE (39 VOIX)**

Je vous informe que la séance du Conseil Municipal qui devait avoir lieu le 6 Mai prochain est reportée au JEUDI 19 MAI à 14 heures 30.

Vous voyez que les hasards de la vie font que je suis entouré de deux femmes, alors c'est peut être les bienfaits de la parité. Merci Mesdames de me supporter.

Je tiens en préalable de ce conseil à vous présenter notre nouvelle première Adjointe, je parle bien évidemment de Jeannine GOLÉ. Il y a eu le mécanisme normal, chacun est monté d'un cran mais cela n'est pas dû au fait qu'elle était 2<sup>ème</sup> adjointe qui a fait l'emporter dans mon choix. Jeannine GOLÉ, je voudrais rappeler que je la côtoyais dans les années 1980-1990 à l'époque glorieuse de l'OFACA, tu te rappelles Jeannine ? Chose aussi que peu d'entre vous savent c'est que j'ai eu le plaisir d'être marié par Jeannine, il y a déjà 10 ans. Tu te rappelles aussi ?

Jeannine est une ancienne commerçante à HYERES, elle est profondément attachée à sa ville et c'est en 2001 qu'elle a rejoint l'équipe municipale dirigée à l'époque par Léopold RITONDALE et elle a souhaité en Mars 2008 continuer à mes côtés.

Jeannine, tu es une femme de travail, une femme de valeur, tu connais mieux que nous tous notre Ville, tu aimes ses habitants, tu as aussi, je dirais, un peu l'âme qui habite notre cité.

Je te sais appréciée de tous les services municipaux avec lesquels tu collabores depuis plus de dix ans, tu représentes en quelque sorte la sagesse et l'expérience.

Je sais que tu seras demain d'un avis opportun sur les dossiers de notre commune, je tiens à dire que j'en use et j'en abuse depuis quelques jours déjà.

Je sais que tu seras à mes côtés habiter cette fonction et que tu n'as pour seul et unique désir uniquement de servir notre magnifique commune. Alors Jeannine, je tiens à te remercier en ce moment solennel au nom de toute la majorité, je sais que nous avons maintenant une grande première adjointe.

### **Applaudissements**

**Mme GOLÉ** : Vous me permettez d'être quelque peu émue, moi qui sers cette ville avec passion depuis de très nombreuses années, n'ayant, je crois, jamais failli aux fonctions qui m'ont été allouées et à mon engagement et je m'engage solennellement à ne pas changer, ni ma façon d'être, ni ma façon de gérer les affaires de la Ville, car je suis avant tout une Hyéroise passionnée par ce qu'elle fait et respectueuse de tous. Merci.

### **Applaudissements**

**M. LE MAIRE** : Merci pour elle.

### **AFFAIRE N° 1 – DIRECTION GENERALE – CONSEIL MUNICIPAL – Election du treizième adjoint**

Comme vous le savez, la délibération n° 2 en date du 22 Mars 2008 a fixé le nombre d'adjoints à 13. Suite à la délibération du 31 Mars 2011, de ne pas maintenir, François CARRASSAN au poste d'adjoint, nous allons procéder aujourd'hui à son remplacement.

Tous les adjoints, comme je vous le disais, gagnent automatiquement une place dans l'ordre de nomination et je vous propose aujourd'hui d'élire un 13<sup>ème</sup> adjoint et ce, conformément à notre règlement intérieur, c'est-à-dire, à bulletins secrets.

Conformément aux articles L. 2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit les adjoints parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à une troisième tour, l'élection a lieu à ce moment là à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Je vous propose la candidature de Michel PELLEGRINO à ce poste.

Michel PELLEGRINO, je crois que cette proposition est aujourd'hui une juste reconnaissance du travail que tu accomplis à mes côtés depuis trois ans déjà.

Tu es le fils d'une famille hyéroise, très connue, de deux familles hyéroises très connues mais en particulier nous connaissons tous la personnalité immense de ta maman Andrée, qui mène de mains de maître notre marché paysan, tu as su allier le sport et l'agriculture.

Musicien hors pair, j'allais dire « joueur de pipeau » hors pair, mais enfin, tu as su représenter notre Ville par ces notes de musique à travers le monde entier.

Comme je le disais, tu m'as fait l'honneur d'accepter de figurer sur notre liste en Mars 2008 et ton engagement au service de la Commune a été à la hauteur de tes présentes expériences dans ta vie.

Je voudrais rappeler que Michel a été l'instigateur de nos nouvelles animations sur notre Commune, telle FESTIVAL'HYERES, telle FLORAL'HYERES, tel NOEL EN LUM'HYERES mais aussi demain avec les MEDIEVALES, avec le FESTIVAL DU CINEMA dont nous parlions il y a peu. Tu as su répondre à notre souhait politique, celui de faire bouger notre Commune.

Par ailleurs, avec courage, je voudrais le rappeler, tu as porté lors des dernières élections cantonales, les couleurs de notre majorité et tu as réalisé un score plus qu'honorable.

Enfin, je dirais que tes compétences en matière de culture ne font plus aujourd'hui aucun doute et demain tu seras apporté à notre ville, la touche culturelle qu'elle mérite en alliant la qualité, l'avant-gardisme, élitisme, tout en essayant d'ouvrir cette sphère à l'ensemble des Hyéroises et des Hyérois.

Y a-t'il d'autres candidats que **Michel PELLEGRINO** ?

Je demande que l'on distribue les bulletins, s'il vous plaît.

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

**M. GIRAN** : Je ne suis pas candidat mais simplement nous ne participerons pas au vote dans la mesure où c'est un problème interne à la majorité municipale.

**M. LE MAIRE** : Aucun problème.

**Mlle MOIZAN** : Oui, M. le Maire, je veux juste essayer de comprendre par rapport au dernier conseil, la différence de forme entre le vote auquel nous procédons aujourd'hui, c'est-à-dire, à bulletins secrets et la dernière fois le bulletin secret que vous avez refusé ?

**M. LE MAIRE** : L'application stricte de notre règlement intérieur.

**Mlle MOIZAN** : Juste pour que soit noté que le groupe socialiste ne participera pas au vote.

**M. LE MAIRE** : Je demande à la doyenne et au plus jeune élu de participer au dépouillement, s'il vous plaît.

Je vous rappelle que l'on ne marque pas « oui ou non », on marque Michel PELLEGRINO ou rien du tout.

**Mme ANFONSI** : Il y a une chose que je ne comprends pas très bien, M. GIRAN a dit que c'était un problème interne à la majorité, je ne pense pas, ce n'est pas un problème pour nous, je le précise, si on veut employer le terme « problème » je crois que cela concerne tout le conseil municipal, donc si l'on va dans la ligne de courage « fuyons » eh bien bravo M. GIRAN !

**M. LE MAIRE** : Merci Dani.

### **RESULTAT DU SCRUTIN :**

**Ont refusé de voter : M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux.**

**Nombre de votants : 33  
Bulletins blancs et nuls : 1  
Suffrages exprimés : 32  
Majorité absolue : 17**

**A OBTENU :**

**M. Michel PELLEGRINO : 32 VOIX  
M. Michel PELLEGRINO est proclamé 13<sup>ème</sup> Adjoint.**

Je suppose que dans son attitude chevaleresque Michel PELLEGRINO n'a pas voté pour lui.

Je félicite Michel PELLEGRINO pour son élection et je lui demande de bien vouloir rejoindre sa nouvelle place et je te remets ton écharpe.

**Applaudissements**

**AFFAIRE N° 2 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modification des indemnités de fonction des Maires, Adjointes et Conseillers Municipaux**

**M. LE MAIRE** : Cette délibération ne concerne, il n'y a aucune modification mais la seule modification c'est d'attribuer des indemnités aux deux membres de la majorité qui ont eu une délégation à savoir Alain JAUBERT et Serge NUZZO.

**M. GIRAN** : M. le Maire, mon attention a été attirée par votre tableau récapitulatif qui figure en termes de la délibération, il y a un certain nombre de choses que je n'ai pas totalement comprises. L'une d'abord, c'est qu'il y a 14 personnes qui sont déléguées à T.P.M. alors qu'il y en a normalement 15 dans notre Commune ?

**M. LE MAIRE** : Je n'ai pas vu ! Non, c'est 15 personnes. Il y a une erreur, ce n'est pas cela, 15 c'est la Seyne je crois... Ils ont oublié Mme SEVILLA sur le tableau....

**M. GIRAN** : Cela, c'est une autre erreur, Mme SEVILLA figure mais on a oublié ses indemnités.

**M. LE MAIRE** : Mais non, on n'a pas oublié ses indemnités, on l'aurait su si on avait oublié ses indemnités... Et aussi, vous avez oublié François CARRASSAN qui est toujours délégué communautaire.

**M. GIRAN** : Absolument. Je trouve un peu affligeant qu'en un mois pour préparer un document que l'on décide sans qu'il y ait de vote, vote nécessaire, pour délibérer sur les attributions de M. CARRASSAN à T.P.M. comme aux autres conseils syndicaux, que l'on décide de le mettre dans un tableau avant qu'un vote ait eu lieu. Je ne comprends pas. Alors outre le fait qu'il manque un délégué à T.P.M., que Mme SEVILLA n'a pas ses indemnités, que l'on se fait un malin plaisir à rappeler les indemnités du Député, je ne vois pas en quoi cela peut concerner quiconque ici puisqu'il n'est pas écarté mais cela permet de ne pas vous laisser isolé mais pour Monsieur CARRASSAN, c'est un peu plus grave. M. CARRASSAN est aujourd'hui délégué de la Commune à T.P.M., délégué aux élus du littoral et peut être à deux ou trois autres choses. Ne pas le mettre et relever les indemnités, cela est illégal puisque les indemnités tant qu'il n'est pas démis, il doit les toucher.

**M. LE MAIRE** : Je constate qu'en 2001 M. CARRASSAN avait failli vous rejoindre. En 2008, il avait aussi failli vous rejoindre, en 2011 il vous a rejoint, maintenant vous êtes celui qui défend François CARRASSAN, c'est très bien.

**M. GIRAN** : M. le Maire, conservez-vous ce tableau en l'état ?

**M. LE MAIRE** : Nous allons le corriger et merci pour les employés municipaux ! Vous savez que si cela avait été Jean Pierre GIRAN qui était Maire, vous aviez droit à zéro erreur. Ils peuvent se tromper, ils se sont trompés, il y a une petite erreur. Quant à raconter que Mme SEVILLA ne touche pas ses indemnités, on le saurait, cela fait trois ans qu'elle est élue, elle les touche et quant à M. François CARRASSAN jusqu'à preuve du contraire, il est toujours conseiller communautaire.

**M. GIRAN** : Monsieur le Maire, je veux bien que vous répondiez chaque fois ce que vous avez envie de penser mais reconnaissez que dans la conjoncture actuelle, il est un peu prématuré ou c'est vraiment une anticipation que d'avoir ce tableau qui certes, note M. CARRASSAN comme conseiller municipal, ce qui est de droit mais qui, curieusement demande d'autres délibérations pour qu'il n'ait plus les autres attributions et je regrette d'ailleurs que ce vote n'ait pas lieu lors de ce conseil municipal, n'ait pas été mis à l'ordre du jour puisque nous allons être obligés une autre fois, de recommencer alors que nous aurions pu tout régler aujourd'hui. Voilà simplement ce que je dis, ce n'est pas une critique vis-à-vis bien sûr du personnel de la Mairie puisque je pense qu'en même que sur les sujets de ce type, les adjoints différents et le Maire doivent jeter un petit regard.

**M. LE MAIRE** : Tout à fait, ne vous inquiétez pas.

A ces appréciations près, qui est contre cette proposition ?

**Mlle MOIZAN** : On considère que le tableau va être rectifié....

**M. LE MAIRE** : Bien entendu, il va être corrigé puisque François CARRASSAN, c'est une évidence est toujours, pour le moment, conseiller communautaire, c'est sûr.

**Mlle MOIZAN** : Admettez que cela peut porter à confusion.

**M. LE MAIRE** : Vous le défendez tous, c'est très bien.

**Mlle MOIZAN** : Monsieur le Maire, cela n'a rien avec la défense de M. CARRASSAN....

**M. LE MAIRE** : Si ce n'est pas une défense de M. CARRASSAN, cela lui ressemble quand même.

**Mlle MOIZAN** : De même pour Mme SEVILLA...

**M. LE MAIRE** : Mme SEVILLA, ne vous inquiétez pas pour elle, elle est là, elle va s'exprimer, elle va dire qu'elle est très bien, tu n'es pas bien, tu te sens bien Geneviève ?

**Mme SEVILLA** : Mes indemnités je les ai eues sur mon compte, c'est seulement sur le tableau.

**M. LE MAIRE** : Elle ne pleure pas, elle ne déprime pas, elle est heureuse.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 33 VOIX**

**6 CONTRE : M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 3 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES : Mise à disposition  
- Autorisation de signature à M. le Maire**

**M. LE MAIRE** : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (39 VOIX)**

**AFFAIRE N° 4 - FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - Subventions aux  
associations : Attribution de l'enveloppe votée au budget primitif 2011.**

**M. DALMAS** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : Cette délibération concerne les subventions aux associations par rapport à l'attribution de l'enveloppe votée au budget primitif il y a 15 jours.

Je voudrais rappeler que notre conseil municipal a adopté le 31 Mars 2011, le budget primitif 2011 de la Commune d'HYERES et il a voté une enveloppe globale de subventions aux associations de 5 588 475 €. Aujourd'hui, il convient de procéder à l'attribution de ces subventions aux associations selon l'état annexé que vous avez tous reçu.

Le reste des crédits non affectés, c'est-à-dire, la différence entre les 5 588 475€ et les 5 500 095€ pourra être affecté au cours de l'exercice 2011 par délibération en particulier concernant le dispositif du CUCS.

Je voudrais profiter de l'occasion pour rappeler le rôle indispensable joué par nos associations, plus de mille sur la Commune, dans la vie sociale, dans la vie sportive, dans la vie culturelle et souvent ces associations assurent des missions que nous assurerions très mal ou, à la limite, que nous ne saurions pas assurer. C'est pourquoi je voudrais encore rendre hommage à tous ces bénévoles qui nous aident à agir au quotidien dans les manifestations locales qui ont lieu tant sur le centre ville que sur nos fractions de Commune.

Cette enveloppe est donc la reconnaissance du rôle majeur qu'elles ont et c'est pourquoi l'enveloppe globale est la même par rapport à l'an dernier, cela n'a pas bougé et je suis certain que les présidents des associations, tous les nombreux et milliers de bénévoles apprécieront l'absence du groupe Francis ROUX qui a préféré trouver un prétexte incompréhensible pour une absence qui n'arrive probablement pas à justifier. Je suis certain que les présidents apprécieront.

**Mlle MOIZAN** : Je vous remercie. Concernant ces attributions de subventions, nous ne sommes pas consultés donc pas partie prenante, au demeurant on est tout à fait pour dans le principe. Comme vous le rappeliez, les associations ont un rôle très important et notamment à HYERES.

J'ai noté cependant une absence de subvention, une disparition de l'association « Intégr'Arte » qui faisait des ateliers pour les enfants qui avait été saluée d'ailleurs par la Presse, par Var Matin notamment, des ateliers gratuits, accessibles à tous et qui avait un grand succès depuis quelques années sur HYERES, cela faisait cinq, six ans que cela avait lieu et j'aurais voulu savoir pourquoi elle n'y était plus, l'association elle-même a-t-elle refusé, enfin n'a pas fait de dossier pour avoir de subvention ou est-ce une volonté de ne plus donner suite ?

**M. PELLEGRINO** : Non, cette association n'a pas disparu comme d'autres d'ailleurs, elles doivent figurer dans le « reste à répartir » qui doit intervenir prochainement puisque tout simplement, soit c'étaient des dossiers qui n'étaient pas complets, il nous manquait des pièces ou alors par exemple pour l'Association « Midi Festival » ce sont des compléments que nous attendons pour pouvoir les aider. De mémoire, il doit y avoir cinq associations comme cela donc bien sûr « Intégr'Arte » qui fait un travail magnifique et bien sûr qu'il est hors de question de ne pas aider.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix ? Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (39 VOIX)**

**AFFAIRE N° 5 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Subventions aux associations - Autorisation à Monsieur le Maire de signer les conventions avec les associations bénéficiaires de subventions supérieures ou égales à 23 000€.**

**M. DALMAS** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : Vous avez reçu la liste.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (39 VOIX)**

**AFFAIRE N° 6 - FINANCES - Budget primitif 2011 Office de tourisme (EPIC)**

**M. DALMAS** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : Comme vous le savez, nous avons adopté par délibération n° 14 en date du 11 Février 2011, nous avons transformé l'Office de Tourisme qui était un établissement public administratif en établissement public, industriel et commercial.

Dès lors les dispositions de l'article L 2231-15 du Code Général des Collectivités Territoriales sont applicables. Cet article prévoit que le budget de l'Office de Tourisme doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal et donc le Conseil accorde une subvention d'équilibre à l'EPIC de 184 554,02 €.



**M. DALMAS** : Comme l'a rappelé M. le Maire, en effet le cérémonial de l'EPIC prévoit qu'il y a du côté de l'EPIC un vote du budget qui est repris à l'identique en Conseil Municipal donc vous avez dans vos dossiers le budget qui a été voté par l'EPIC et qui est présenté ici même. Quelques points dans ce budget, désormais la ressource principale de l'Office de Tourisme en EPIC sera la taxe de séjour qui est prévue à 990 000 € pour cette année. Pour ceux qui ont regardé un peu le dossier, vous voyez qu'il y a d'autres recettes à hauteur de 730 000 €, en fait c'est la vente de prestations pour le compte d'opérateurs du tourisme dont vous avez du côté des charges un montant de 630 000 € donc cette activité commerciale telle qu'elle est prévue cette année dégage une marge d'à peu près 100 000 €. Les frais de personnel s'élèvent à 836 000 € et représentent l'ensemble des personnels repris de la régie municipale, de la M.T.P.A. et du bureau d'information de Porquerolles et en effet, la subvention d'équilibre telle qu'elle apparaît sur le projet budget est en fait constituée par le solde de la régie municipale antérieure, donc ce n'est pas une dotation c'est simplement la reprise dans le budget de l'EPIC du solde résiduel de la régie municipale précédente.

**M. GIRAN** : Une précision. J'avais dans un conseil précédent évoqué la possibilité que la taxe de séjour sur les établissements hospitaliers ne soit plus perçue, on m'avait indiqué que cela serait étudié, l'étude est-elle terminée ?

**M. DALMAS** : En réalité, au-delà de l'étude, Monsieur le Député, il y a un contentieux qui a été engagé devant le Tribunal Administratif sur cette taxe de séjour perçue sur les hôpitaux...

**M. GIRAN** : Tous les hôpitaux ?

**M. DALMAS** : Les hôpitaux de la Ville d'HYERES, oui et nous attendons le résultat de l'analyse en cours pour finalement prendre la position. C'est la raison pour laquelle, nous avons décidé de ne pas supprimer cette taxe de séjour sur les hôpitaux en attente de la décision du Tribunal Administratif.

**M. GIRAN** : Ce que je voulais dire c'est que le jugement du Tribunal Administratif sera un jugement en Droit, là c'est un problème de choix politique, me semble t'il, mais bon.

**M. DALMAS** : En réalité c'est une décision antérieure à notre mandature et je suppose qu'elle avait été prise par nos prédécesseurs aux motifs que beaucoup de ces établissements hélio-marins ont un caractère de séjours de cure ou de rétablissement. Donc j'imagine que c'est cet élément qui avait dû prévaloir aux faits qu'ils appliquaient une taxe. Il est vrai que le fait de percevoir une taxe pour quelqu'un qui vient subir une opération et repart chez lui, c'est vrai que c'est un peu discutable, sur le reste du séjour, bon j'imagine que ce sont les raisons qui avaient amené à prendre la décision.

**M. GIRAN** : Je le concède mais honnêtement j'invite chacun à faire une visite de Pomponiana, San Salvador et le reste où on s'apercevra que les résidents un peu touristiques sont rares, voilà.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (39 VOIX)**

**AFFAIRE N° 7 - SPORTS - SAOS Hyères Toulon Var Basket - Subvention de fonctionnement pour missions d'intérêt général - Année 2011 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat**

**M. BORIES** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : Subvention de fonctionnement avec 100 000 € pour des actions d'animation et d'éducation à travers la présence de joueurs aux manifestations et actions organisées par la Ville et 40 000 € pour des actions de prévention de la violence. Vous avez en annexe la convention.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (39 VOIX)**

**AFFAIRE N° 8 - FONCIER – Concession de logements de fonction pour le personnel communal - Actualisation et modalités d'attribution**

**Mme GOLÉ** : C'est tout simplement l'actualisation, la modalité d'attribution des logements de fonction pour le personnel communal, un certain nombre de logements ont été retirés de cette attribution et d'autres par contre sont maintenus. Il n'y a rien à dire de particulier.

**Mlle MOIZAN** : Excusez-moi, je n'ai plus accès à la liste, j'ai un problème technique. Il ne m'a pas semblé voir l'attribution du logement du Directeur Général des Services. Me suis-je trompée ou pas ?

**M. LE MAIRE** : Il n'y est pas, c'est cela.

**Mlle MOIZAN** : Il n'y est plus ? D'accord, le Directeur Général des Services n'est plus logé ?

**M. LE MAIRE** : Voilà.

**Mlle MOIZAN** : Il y a une autre liste alors ?

**M. LE MAIRE** : Il est déclassé.

**Mlle MOIZAN** : Excusez-moi, je vais peut être vous paraître bête, je ne comprends pas ce que cela veut dire : « il est déclassé » ?

Interventions non enregistrées.

**M. LE MAIRE** : Si je donne la parole à M. le Directeur des Services parce que c'est technique, vous n'allez pas m'empêcher de.... Allez, répondez s'il vous plaît M. CARRIÉ et M. GIRAN n'écouteront pas !

Intervention de Mme CHAMBOURLIER inaudible, micro fermé.

**M. LE MAIRE** : Eh bien oui, si Monsieur GIRAN ne parlait pas, vous entendriez mieux.

**M. CARRIÉ** : Le logement est sorti de la liste des logements de fonction en fait pour nécessité absolue de service.

**Mlle MOIZAN** : Ce qui signifie qu'il n'y a plus de logement de fonction pour le Directeur Général des Services ?

**M. CARRIÉ** : Dans ce tableau oui et c'est le seul tableau en cours, en vigueur. Dans le tableau qui est joint à la délibération, il n'y a plus de logement de fonction pour le Directeur Général des Services.

**Mlle MOIZAN** : D'accord. Donc, la Ville ne paie plus de logement de fonction ? D'accord.

**Mme CHAMBOURLIER** : Ce n'est quand même pas très clair. Pourrait-on savoir si le secrétaire va être logé ou pas par la mairie ou il se loge lui-même, c'est la question que l'on pose. Est-ce que la mairie, la Commune, va payer le logement ?

**Mme GOLÉ** : Oui, je crois que nous avons pris une délibération dans ce sens lorsque M. Laurent CARRIÉ est arrivé, il a droit selon le Code des Collectivités Territoriales, à avoir un appartement pris en charge par la Commune, ce que nous avons fait. Monsieur Laurent CARRIÉ s'en va, nous retirons son appartement de la liste des logements de fonction et c'est tout, je ne vois pas ce qu'il y a d'extraordinaire dans cela et si Monsieur MILLET éventuellement qui est dans le même cadre statutaire que M. Laurent CARRIÉ, souhaite également avoir un appartement pris en charge par la Commune selon le Code des Collectivités Territoriales, il nous en fait la demande, nous l'accepterons ou nous la refuserons, nous la présenterons en délibération municipale.

**Mme CHAMBOURLIER** : C'est clair, merci.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 37 VOIX**

**2 ABSTENTIONS : Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux**

**FONCIER – BAIL EMPHYTEOTIQUE – LA CAPTE - Aliénation du lot n° 261 au profit de Monsieur Gérard BRUSSET**

**Mme GALLOU** : Rapporteur.

**M. LE MAIRE** : Cette vente aura lieu moyennant le prix principal de 176 000 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (39 VOIX)**

Merci à toutes et à tous de votre présence et bonne fin d'après midi.

**SEANCE LEVEE A 15 HEURES 25**